

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 Mars 2010

**Présents** : Mmes L'HERMITTE Denise – FORMENTI Jacqueline - SAUTHON Nathalie  
MM. GRIMALDI Christian– VANSCHÉEUWYCK Maurice - VAQUETTE Jean –  
KAY Stephen – Michel FORTUNE - HERMET Daniel - Jean Louis DALLARI

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline FORMENTI

## **1°) - Approbation du procès verbal de la séance du 1 février 2010**

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès verbal de la séance du 1 février 2010.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue.

*Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Il n'y a pas de questions.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 1 février 2010 tel que rédigé à ce jour.

**VOTE : UNANIMITE**

## **2°) - Sollicitant le Conseil Général pour une subvention de fonctionnement, dans le cadre des contrats de pays Haut Var Verdon.**

Le présent rapport a pour principal objectif de solliciter auprès du Conseil Général du Var une aide financière exceptionnelle dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

La Commune de SILLANS LA CASCADE est incluse dans le Territoire Haut Var Verdon.

Notre piscine représente un élément structurant dont l'impact dépasse le cadre de notre territoire.

L'établissement accueille les enfants de 22 Communes, de 3 collèges (Aups, Barjols, Lorgues) et 3 lycées (Lorgues, Saint Maximin et Brignoles).

Il est fréquenté par des administrés de neuf cantons du Haut Var (Rians, Tavernes, Barjols, Aups, Salernes, Cotignac, Saint Maximin, Brignoles, Lorgues).

Dans l'attente d'une prise en charge par une intercommunalité, la commune de SILLANS LA CASCADE continue à gérer seule cet établissement.

Néanmoins certaines communes et le SIVOM du Haut Var, sensibilisés par les difficultés de gestion et également par l'opportunité de maintenir ce service public et cette activité sportive et ludique, se permettent d'intervenir financièrement par des aides ponctuelles.

C'est dans ce contexte de projet que nous sollicitons l'aide du Conseil Général du Var, la plus importante possible et hors contingent.

*Madame Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération.*

*Monsieur le Maire précise que c'est la même subvention que nous recevons soit 70.000 € pour le fonctionnement de la Piscine, subvention hors enveloppe. En ce qui concerne l'Investissement c'est différent.*

*M. Jean VAQUETTE rappelle que le SIVOM nous aide, pour la Piscine de façon ponctuelle et, depuis 2 ans, cette aide a été augmentée. Le Sivom nous attribue cette subvention depuis 4 ans. Il précise que de 13.000 € elle est passée à 15.000 €*

*M. FORTUNE demande si les nouvelles Communes entrées au Sivom participent*

*M. Jean VAQUETTE répond oui*

## **Il est proposé à l'assemblée délibérante**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une aide financière la plus importante possible et hors contingent auprès du Conseil Général du Var.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette aide.

**VOTE : UNANIMITE**

<b>3°) - Opération «Transformation d'un logement en classe pour l'Ecole Primaire».</b> <b>Sollicitation des partenaires financiers</b>
---

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter les partenaires financiers pour l'opération de « Transformation d'un logement en classe pour l'école primaire communale ».

Vu le nombre croissant des enfants scolarisés et à scolariser

Vu l'avant projet sommaire (APS) présenté par l'Architecte

Considérant la demande de Mademoiselle la Directrice

Considérant la volonté de la municipalité de vouloir créer une classe supplémentaire

Considérant la programmation des investissements communiquée au conseil Général du Var.

Considérant que le projet de plan de financement :

<b>Dépenses HT</b>	<b>60 000,00</b>	
<b>Recettes</b>	<b>48 000,00</b>	<b>80%</b>
Etat – DGE 20%	12 000,00	
Conseil Régional PACA 20%	12 000,00	
Conseil Général du Var 40%	24 000,00	

*Monsieur Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions.*

*M. Jean Louis DALLARI demande dans quel bâtiment va se situer cette nouvelle classe.*

*M. le Maire répond qu'elle sera dans l'ancien appartement.*

*M. Jean VAQUETTE explique que le statut d'instituteur n'existe plus ou pratiquement plus, la Commune n'ayant pas obligation de loger les Professeurs des écoles, nous pouvons transformer cet appartement en salle de classe.*

*M. le Maire dit qu'il souhaite que ces travaux soient effectués en Juillet et Août afin de ne pas gêner. Il ajoute qu'il a un rendez vous à Toulon pour l'accessibilité au local car d'en le cas où il y aurait un enfant handicapé, qu'il y ait un accès possible par le rez de chaussée sinon il faudra un ascenseur. Il y aura un escalier extérieur sur le côté vers le « module » Le coût en sera de 60.000 € plus 10.000 € pour un renfort du plancher. La norme est de 100 kg au m<sup>2</sup> mais les pièces recevant du public c'est 250 kg au m<sup>2</sup> d'où obligation de renforcement du plancher. Si nous avons fait le choix de rénover l'appartement, les travaux auraient coûté 75.000 €. Dans l'avenir, nous avons encore la possibilité de créer une nouvelle classe en continuité avec la Maternelle et une autre en haut de la cantine.*

*Mme Denise L'HERMITE demande de quelle surface cette classe aura*

*M. le Maire répond 75 m<sup>2</sup> une pièce, un lavabo, un W C et sortie extérieure. L'Inspecteur d'Académie nous a dit qu'avec une classe supplémentaire nous aurons un instituteur supplémentaire. Si les travaux sont finis nous éviterons de louer un « Algeco ».*

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'APPROUVER l'opération de « Transformation d'un logement en classe pour l'école primaire communale ».
- DE SOLLICITER les partenaires financiers selon le plan de financement prévisionnel

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents concernant le financement de cette opération.

L'engagement des dépenses ne sera autorisé qu'après inscription des crédits au budget communal.

**VOTE: UNANIMITE**

## **4°) - Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire municipale**

Le présent rapport a pour objectif d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire municipale.

La cantine est un service municipal, et son fonctionnement doit être régi par un règlement intérieur, aussi bien pour la commune qui a créée ce service, que pour les agents qui en ont la charge, mais également pour les familles qui utilisent ce service.

*Madame Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération et du règlement intérieur de la cantine.*

*Monsieur le Maire souligne que nous avons fait une synthèse avec les différents règlements des cantines des Communes environnantes. Il souligne également que nous avons un prix de cantine le moins cher.*

*M. Jean VAQUETTE indique que déjà en 2007 et en 2008 nous avons fait un règlement qui chaque fois a été amélioré. Il faut tenir compte que la loi évolue et nous avons de plus en plus des contraintes, d'hygiène et de sécurité.*

*M. le Maire que ce règlement doit être refait quasiment chaque année.*

*M. HERMET dit qu'il confirme, pour son établissement c'est la même chose.*

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER le règlement intérieur de la cantine scolaire municipale

**VOTE : UNANIMITE**

### **5°) - Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire**

Le présent rapport a pour objectif d'approuver le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

La garderie périscolaire est un service municipal, non obligatoire, mis à la disposition des familles. Pour profiter de ce service les familles doivent s'engager à respecter un règlement intérieur.

*Madame Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération et du règlement intérieur.*

*M. le Maire indique que l'an passé il y avait 2 enfants, cette année il y en a 6. L'ATZEM l'a informé qu'un matin des parents sont venus à 7 h ¼ pour déposer un enfant et qu'elle a refusé de les prendre. Elle a bien fait car, en plus, il n'était pas inscrit. Le règlement prévoit un accueil à 8 h il faut s'en tenir là sinon pourquoi ne pas prévoir un accueil à 5 h du matin, ce serait aller à l'encontre du bien être de l'enfant.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'APPROUVER le règlement intérieur de la garderie périscolaire

**VOTE : UNANIMITE**

### **6°) - Participation communale aux colonies de vacances organisée par l'ODEL VAR ou dans le cadre du contrat temps libre avec la CAF**

Le présent rapport à pour objectif l'augmentation de la participation communale dans le cadre des séjours et colonies de vacances.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération N° 2007/21 en date du 24 mai 2007 qui attribuait aux familles dont les enfants partaient en séjour ou colonies une participation de 77 €

Afin d'apporter une aide un peu plus conséquente, M. Le Maire propose d'augmenter la participation par enfant à 100 €

Une déclaration préalable devra être déposée en mairie par la famille, à défaut cette aide ne sera pas accordée.

*Madame Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération.*

*M. VAQUETTE indique que dans le libellé de la délibération il y a une erreur car il ne faut pas mentionner « contrat temps libre » mais « contrat enfance jeunesse ». Il rappelle qu'en 2000/2001 Mme Gabrielle LOZZA avait demandé au Conseil Municipal de se pencher sur le contrat CAF. Nous avons alors subventionné l'Association « Boulegu'un Peu » pour permettre à des enfants d'aller en camp pendant les vacances. De ce fait nous avons subventionné à hauteur de 77 € par séjour. D'un autre côté, des parents qui envoyaient leurs*

*enfants à l'Odel n'avaient pas d'aide. Nous avons alors décidé de les aider aussi à hauteur de 77 €. Cette somme a été valable un certain temps mais à présent il est nécessaire d'augmenter à hauteur de 100 € cela ne nous ruinera pas. Nous sommes une Commune qui a la volonté de participer au contrat « Enfance Jeunesse » ainsi qu'à l'organisme ODEL ou au Centre Aéré. Le Conseil Municipal a à cœur de voter cette délibération.*

*M. le Maire souligne qu'il s'agit de 30 % d'augmentation*

*M. HERMET dit que pour les Centres de Vacances la question sécurité a un certain coût.*

*M. le Maire indique que : La cantine c'est moins cher. La halte garderie c'est moins cher et pour les aides aux vacances c'est une augmentation.*

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ACCORDER une participation de 100 € par enfant
- D'INSCRIRE annuellement les crédits nécessaires au budget

**VOTE : UNANIMITE**

### **7°) - Montant de la redevance d'occupation domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité**

Monsieur Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le SYMIELCVAR auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

*M. Maurice VANSCHÉEUWYCK donne lecture de la délibération.*

*M. VAQUETTE demande si dans ce montant est incluse la redevance de la Sté Bouygues pour l'occupation du domaine public avec l'antenne*

*M. le Maire répond qu'ils ont réduit leur participation grâce à un savant calcul alchimique*

*M. HERMET demande quelles sont les indications, en rouge que l'on trouve sur la route ici ou là*

*M. le Maire répond qu'il s'agit du passage d'une ligne à haute tension dans le cadre de l'enfouissement des lignes : Ligne à 225.000 volts.*

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- DE CALCULER la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010
- DE FIXER le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 17.73 %.
- D'INSCRIRE les crédits au budget de l'exercice

**VOTE : UNANIMITE**

## 8°) - Détermination du taux des 3 taxes des contributions directes.

Le présent rapport a pour principal objectif de déterminer le produit des trois taxes en fixant le taux de variation des taux.

Conformément aux lois de décentralisation, les communes fixent directement leurs taux d'imposition.

Vu des renseignements fournis par les services fiscaux,  
 Considérant la volonté municipale de stabilité des taux face à la disparition de la taxe professionnelle,  
 Considérant le besoin en ressources réelles de la section de fonctionnement,

La simulation suivante peut être établie :

### 1. Contrôle du produit fiscal global

	Taux 2010 (état 1259 MI col. 25)	Bases prévisionnelles 2010 (état 1259 MI, col 17)	Produit 2010 (état 1259 MI, col. 27)		Résultat	Produit fiscal global attendu (c) de l'état 1259 MI
TH	18.50%	1 044 000	193 140			
TFB	19.02%	669 900	127 415			
TFNB	80.79%	20 500	16 562			
TP			-			
					337 117	337 117

### 2. Contrôle du coefficient de variation proportionnel

Produit fiscal attendu 'C'	=	337 117	=	1.000000
Produit fiscal à taux constant 'B'		337 117		

*Monsieur Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération.*

*Il explique qu'avant nous avions 4 taxes mais, la volonté gouvernementale a été de supprimer la taxe professionnelle. A présent nous ne savons pas par quoi elle va être remplacée. Il ajoute qu'il a travaillé avec le Secrétaire Général de la Mairie pour voir si nous pouvions essayer de baisser d'un ½ point le taux de la Taxe d'Habitation mais, après avoir mûrement réfléchi nous avons préféré ne rien changer de peur de commettre une bévue. Nous allons prendre rendez vous avec les Services fiscaux pour essayer de comprendre pourquoi des Communes de même grandeur que la nôtre ont des taux inférieurs aux nôtres. Il faut comprendre pourquoi c'est différent d'une Commune à l'autre.*

*Par ailleurs, il dit qu'il se pose une autre question, à savoir que beaucoup d'intercommunalités ont choisi la Taxe Professionnelle comme ressources mais aujourd'hui cette taxe est supprimée. Quel mode de financement vont choisir les nouvelles intercommunalités, les anciennes percevant des indemnités compensatrices.*

*M. KAY dit que ce n'est pas mal de garder les mêmes taux.*

*M. le Maire dit que les taux de 18 % et 19 % sont les mêmes*

M. VAQUETTE dit qu'en 1992 il avait une variation de taux et, en 1999 la Chambre Régionale des Comptes voulait que la Commune augmente les impôts locaux pour faire face au déficit budgétaire, mais le Conseil Municipal a refusé, nous avons fait ce qu'il fallait pour éviter tout dérapage ce qui, actuellement, nous permet de vivre correctement.

### Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE FIXER à 1,000 000 le taux de variation des trois taxes pour l'exercice 2010,
- D'INSCRIRE le produit fiscal global attendu au compte FR 7311 du budget primitif 2009 communal tel que déterminé ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITE**

### 9°) - Adoption du budget primitif 2010 «Eau & assainissement»

La présente délibération a pour principal but, l'adoption du budget primitif 2010 de l'Eau & l'Assainissement afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Ce budget est présenté avec reprise anticipée des résultats, avec un vote au niveau du chapitre et une présentation par opération pour la section d'investissement. Il peut se résumer comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011 Charges à caractère général	25 337.00	
012 Charges de personnel et frais assim.	9 700.00	
65 Autres charges de gestion courante	43 000.00	
66 Charges financières	47.00	
67 Charges exceptionnelles	1 000.00	
022 Dépenses imprévues	14 586.00	
70 Ventes de produits		64 993.00
74 Subvention d'exploitation		3 000.00
75 Autres produits de gestion courante		
<b>Opérations réels de l'exercice</b>	<b>93 670.00</b>	<b>67 993.00</b>
Opérations d'ordres	24 421.00	3 672.00
Virement à la section d'invest.	30 000.00	
<b>Opérations d'ordres de l'exercice</b>	<b>148 091.00</b>	<b>71 665.00</b>
Résultat antérieur reporté	-	76 426.00
<b>Totaux de l'exercice</b>	<b>148 091.00</b>	<b>148 091.00</b>
Résultat de clôture	<b>0.00</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations financières	15 749.00	69 586.00
Opérations d'équipements	137 038.00	113 860.00
<b>Opérations réels de l'exercice</b>	<b>152 787.00</b>	<b>183 446.00</b>
Opérations d'ordres	3 672.00	24 421.00
Affectation du résultat		
Virement de la section de fonct.		30 000.00
<b>Opérations d'ordres de l'exercice</b>	<b>3 672.00</b>	<b>54 421.00</b>
Solde d'exécution reporté	81 408.00	
<b>Totaux de l'exercice</b>	<b>237 867.00</b>	<b>237 867.00</b>
Résultat de clôture		<b>0.00</b>

*M. VAQUETTE donne lecture de la délibération*

*M. le Maire indique que dans le fonctionnement il y a 14.000 € de dépenses imprévues qui correspondent à des frais de maintenance*

*M. VAQUETTE souligne que la commission des finances a soulevé ce problème des frais de personnel mais, il est nécessaire que, lorsque le personnel de la Commune travaille sur les réseaux ; les services « Eau Assainissement » règle au budget Communal les dépenses engagées par celui-ci. Ce budget est appelé à être augmenté dans les années à venir et nous devons rester vigilants pour ne pas pénaliser les habitants car les opérations qui vont être faites sur la Commune sont importantes, ne serait ce que la station d'épuration dont le coût est important et la réfection de certains réseaux. Dans la mesure où les travaux seront avancés il faudra tenir compte que la chaussée étant défoncée il faudra la remettre en état. Il nous appartient d'en connaître, à l'avance, quel en sera le coût.*

*M. le Maire indique que la station d'épuration représente 1.500.000 € (montant global du projet), l'étude 80.000 € et nous aurons, sans doute, une subvention de 70 %, cela n'est pas encore sur. Si nous vendons le lotissement des Pins pour 600.000 € nous pourrions essayer de ne pas avoir recours à l'emprunt, cela ne peut être que par des réalisations foncières.*

*M. VAQUETTE ajoute que la Commune peut subventionner mais on doit être remboursés. En 1999 nous avons déjà fait une opération afin de régler notre participation à la construction du Collège d'Aups.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'ADOPTER le budget primitif 2010 « Eau et Assainissement » tel que présenté ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITE**

### **10°) - Adoption du budget primitif 2010 «Communal»**

Le présent rapport a pour principal objectif d'adopter le budget primitif 2010 « Communal ».

Ce budget est présenté sans reprise des résultats, avec un vote au niveau du chapitre et une présentation par opération pour la section d'investissement. Ils peuvent se résumer comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Montants</b>	<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>Montants</b>
011 - Charges à caractère général	327 280.00	70 - produits des services	126 400.00
012 - Charges de personnel et ass.	477 260.00	73 - Impôts et taxes	432 117.00
014 - Atténuation de produits	-	74 - Dotations & participations	238 266.00
65 - Autres charges de gest. Cour.	75 759.00	75 - Autres produits gest. Cour.	44 755.00
		013 - Atténuation de charges	20 000.00
66 - Charges financières	14 320.00	76 - produits financiers	-
67 - Charges exceptionnelles	10 500.00	77 - Produits exceptionnels	1 000.00
68 - Dotations aux amortissements	-	78 - Reprise sur amort et provisions	-
022 - Dépenses imprévues Fonct.	-		
023 - Virement à la sect. d'invest.	23 221.66	72 - Travaux en régie	-
042 - Op. ordre en sections	2 406.34	042 - Op. ordre en sections	-
043 - Op. ordre intérieur de section	-	043 - Op. ordre intérieur de section	-
<b>Total dépense</b>	<b>930 747.00</b>	<b>Total recette</b>	<b>862 538.00</b>
Solde de l'exercice excédentaire		Solde de l'exercice déficitaire	<b>68 209.00</b>
002 - Résultat reporté ou anticipé	-	002 - Résultat reporté ou anticipé	-
<b>Total (réalisation + reports)</b>	<b>930 747.00</b>	<b>Total (réalisation + reports)</b>	<b>862 538.00</b>
Solde à reporter excédentaire		Solde à reporter déficitaire	<b>68 209.00</b>
Restes à Réaliser N	37 803.00	Restes à réaliser N	106 012.00
<b>Total (cumulé + RAR)</b>	<b>968 550.00</b>	<b>Total (cumulé + RAR)</b>	<b>968 550.00</b>
Résultat cumulé <b>excédentaire</b>		Résultat cumulé <b>déficitaire</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissements	Montants	Recettes investissement	Montants
20 - Immobilisations incorporelles	-	13 - Subventions d'investissement	136 000.00
204 - subv. équipt versées	-	16 - Emprunts & dettes assimilées	1 000.00
21 - Immobilisations corporelles	10 644.00	20 - Immobilisations incorporelles	-
22 - immobilisations reçues en affe	-	21 - Immobilisations corporelles	-
23 - Immobilisations en cours Opérations d'équipement (Total)	147 520.00	22 - immobilisations reçues en affec.	-
		23 - Immobilisations en cours Opérations d'équipement (Total)	-
10 - Dotations fonds divers réserves	-	16 - Emprunts & dettes assimilées	-
13 - Subventions d'investissement	-	10 - Dotations Fonds divers Réserves	76 175.00
16 - Remboursement d'emprunt	21 455.00	1068 - Dotations fonds divers réserve	-
020 - Dépenses imprévues Invest.	-	27 - Autres immos financières	-
040 - Opérations d'ordres en sectio	-	021 - Virement de la sect. Fonct.	23 221.66
041 - Opérations patrimoniales	-	040 - Opérations d'ordres en sections	2 406.34
		041 - Opérations patrimoniales	-
<b>Total dépense</b>	<b>179 619.00</b>	<b>Total recette</b>	<b>238 803.00</b>
Solde de l'exercice excédentaire	<b>59 184.00</b>	Solde de l'exercice déficitaire	
001 - Résultat reporté ou anticipé	-	001 - Résultat reporté ou anticipé	-
<b>Total (réalisation + reports)</b>	<b>179 619.00</b>	<b>Total (réalisation + reports)</b>	<b>238 803.00</b>
Solde à reporter excédentaire	<b>59 184.00</b>	Solde à reporter déficitaire	
Restes à Réaliser N	255 884.00	Restes à réaliser N	196 700.00
<b>Total (cumulé + RAR)</b>	<b>435 503.00</b>	<b>Total (cumulé + RAR)</b>	<b>435 503.00</b>
Résultat cumulé <b>excédentaire</b>		Résultat cumulé <b>déficitaire</b>	

*M. VAQUETTE donne lecture de la délibération*

*Il ajoute que le budget primitif a été travaillé par la Commission des finances avec l'Adjoint aux finances et le Secrétaire Général de la Commune afin de faire des propositions au Conseil Municipal il précise que, concernant les impôts et taxes il est inclus la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe sur le non bâti. Nous recevions une somme importante de droit de mutation mais le Conseil Général, comme dans plusieurs départements, a apporté une baisse sévère car nous recevions 120.000 € puis nous avons reçu 75.000 € et l'an passé nous avons reçu 100.000 € aussi, par sécurité et pour être plus près de la somme que nous allons recevoir nous avons inscrit la somme la plus basse soit 75.000 €. En ce qui concerne la Section de fonctionnement les charges financières sont de 14.320 € et en section investissement les charges annuelles d'emprunt sont de 21.455 €. Nous avons obligation de ne pas franchir le cap de 12 % nous nous mettons en deça. L'an passé nous avons encore de grosses annuités.*

*M. le Maire indique que notre taux d'endettement est de 4 %*

*M. DALLARI fait remarquer que les charges de Personnel tournent toujours autour de 50 %.*

*M. VAQUETTE dit qu'il a parlé avec le Secrétaire Général d'une grosse Commune qui lui a confié que le pourcentage des frais de personnel était de 54 %. Nous avons certains critères à respecter mais nous ne faisons pas de misérabilisme. Nous pouvons vivre correctement.*

*Mme L'HERMITTE demande si ce n'est pas la Piscine qui nous coûte  
M. VAQUETTE répond qu'il ne faut pas voir les choses sous cet angle. Il faut tenir compte  
que la Piscine c'est un service qui est donné à la population.*

**Il est proposé à l'assemblée délibérante**

- D'APPROUVER le budget primitif 2010 « Communal » tel que présenté ci-dessus.

**VOTE: UNANIMITE**

Fait à Sillans la Cascade  
Le 23 Mars 2010  
La Secrétaire : J. FORMENTI